

Assurance cyber : le marché français en 9 chiffres

« Montagnes russes » sur le [marché français](#) de l'assurance cyber ? L'AMRAE emploie l'expression à plusieurs reprises dans la [deuxième édition](#) de son étude annuelle. Autant à propos de la fréquence et de l'intensité des sinistres que des résultats techniques des assureurs sur le segment des grandes entreprises.

Cette tendance se dégage des données que l'association a collectées en février-mars auprès de 7 courtiers spécialistes du risque d'entreprise (AON, Diot-Siaci, Filhet Allard, Marsh, Verlingue, Verspieren, WTW). S'y ajoutent Planète CSCA (syndicat des courtiers d'assurance) et la mutuelle SMABTP. L'échantillon ainsi pris en considération englobe 2028 polices d'assurance cyber et 518 sinistres indemnisés.

Le contexte : une année 2020 fortement déficitaire pour les assureurs. Aussi les conditions de souscription se sont-elles durcies en 2021. Au menu, hausse des taux de prime, réduction des capacités (« voire assèchement » pour certains risques), augmentation des franchises... et, en conséquence, une forme de perte de confiance chez les assurables. Focus sur 9 chiffres qui résument la situation.

2,02 %

Le **taux de prime** (pourcentage prélevé sur le chiffre d'affaires garanti) sur le segment des **grandes entreprises (C. A. > 1,5 Md€)** en 2021. Il est nettement plus élevé qu'en 2020 (1,03 %) et en 2019 (0,93 %).

Cet indicateur a également augmenté pour les **ETI (C. A. entre 50 M€ et 1,5 Md€)** : 0,7 %, contre 0,45 % en 2020 et 0,32 % en 2019.

Pour les **moyennes entreprises (C. A. entre 10 M€ et 50 M€)**, au contraire, il y a eu une forme de correction : 0,33 %, contre 0,71 % en 2020.

Dynamique inverse pour les **petites entreprises (C. A. entre 2 M€ et 10 M€)**, qui ont vu ce taux passer de 0,09 % en 2020 à 0,66 % en 2021.

185 millions d'euros

Le **volume de primes** qu'ont collecté les assureurs. C'est 44 % de plus qu'en 2020. Une conséquence directe de la hausse des taux de prime. L'enveloppe provient à 82 % des grandes entreprises* (+43 % d'une année sur l'autre), à 13 % des ETI (+63 %), à 1 % des moyennes entreprises et à 4 % des petites entreprises.

41,7 millions d'euros

Le montant global des **capacités souscrites**. En baisse par rapport à 2020 (53 M€) et 2019 (50,6 M€). Un recul généralisé, sauf chez les moyennes entreprises.

- Grandes entreprises : 31,3 M€, contre 41 M€ en 2020 et 38,1 M€ en 2019
- ETI : 6,6 M€, contre 7,6 M€ en 2020 et 8,1 M€ en 2019
- Moyennes entreprises : 2,3 M€, contre 2,1 M€ en 2020 et 1,9 M€ en 2019
- Petites entreprises** : 1 M€, contre 1,2 M€ en 2020 et en 2019

3,99 millions d'euros

La franchise moyenne en assurance cyber pour les grandes entreprises. Un niveau sans précédent. C'est 228 000 € pour les ETI, environ 33 000 pour les moyennes entreprises, 7 700 pour les petites entreprises et 1000 pour les microentreprises.

-4,4 %

L'évolution du **taux de couverture** en assurance cyber chez les grandes entreprises. En 2020, elles étaient 251 – soit 84 % des organisations classées comme telles selon la typologie Insee – à avoir souscrit une assurance. En 2021, elles n'étaient plus que 240.

Sur le segment des ETI, le taux de couverture a progressé, à 9 % (530 entreprises sur 5763 ; +20,2 % d'une année sur l'autre).

Chez les moyennes entreprises, il a reculé : on en est à 0,2 % (322 sur 139 971 ; -11 %). Idem chez les petites entreprises (-21,8 %, à 503 assurés), tandis qu'il a augmenté chez les microentreprises (+32,6 %, à 10 433 assurés).

518/12 028

Le ratio sinistres indemnisés sur nombre d'entreprises assurées. Cela donne un indicateur de **fréquence de sinistralité**. Il s'élève donc à environ 4 %. Soit nettement moins qu'en 2020 (17 %) et en 2019 (19 %).

Dans la pratique, il n'y a de baisse que sur un segment : les grandes entreprises. À 57 sinistres pour 240 assurés, le ratio s'établit à 24 %. Contre 34 % en 2020 et 35 % en 2019. L'AMRAE évoque toutefois un « effet trompe-l'œil » : c'est surtout le nombre de petits sinistres (XS/S, à moins de 300 k€) qui a diminué, passant de 63 à 33. Et on peut, explique l'association, se demander dans quelle mesure c'est lié aux efforts de prévention... ou plutôt à la hausse des franchises.

Chez les ETI, le ratio est à 21 % (110 sinistres pour 530 assurés), contre 17 % en 2020 et 24 % en 2019.

Les moyennes entreprises en sont à 8 % (26 sinistres sur 322), contre 4 % en 2020 et 2 % en 2019. Pour les petites entreprises, le ratio a explosé, passant d'environ 1 % en 2019 et en 2020 à 63 % en 2021 (318 sinistres pour 503 assurés).

1

Comme le **nombre de sinistres** de classe M/L (entre 300 k€ et 3 M€) indemnisés en 2021 sur le segment des moyennes entreprises. Mais aussi celui des petites entreprises et celui des microentreprises.

Dans le détail :

- Global : 518 sinistres, contre 181 en 2020 et 156 en 2019
- Grandes entreprises : 57 sinistres, contre 86 en 2020 et 73 en 2019
Dont 4 XXL (plus de 10 M€ ; autant qu'en 2020), 4 XL (entre 3 M€ et 10 M€ ; 6 en 2020), 16 M/L (13 en 2020) et 33 XS/S (63 en 2020).
- ETI : 110 sinistres, contre 75 en 2020 et 74 en 2019
Dont 2 XXL, 5 XL, 10 M/L et 93 XS/S.
- Moyennes entreprises : 26 sinistres, contre 13 en 2020 et 7 en 2019
Dont 1 M/L et 25 XS/S.
- Petites entreprises : 318 sinistres, contre 7 en 2020 et 2 en 2019
Dont 1 M/L et 317 XS/S.
- Microentreprises : 7 sinistres (pas de données en 2020 ; 0 en 2019)
Dont 1 M/L et 6 XS/S.

163,7 millions d'euros

Le **volume global d'indemnisations**. Plus élevé qu'en 2019 (73,5 M€), mais moins qu'en 2020 (216,6 M€).

- Grandes entreprises : 88,6 M€, contre 201,5 M€ en 2020
Dont 62 M€ pour les sinistres XXL (131,3 M€ en 2020), 11,7 M€ pour les XL (vs 49,4 M€), 14,1 M€ pour les M/L (vs 16,5 M€) et 800 k€ pour les XS/S (vs 4,3 M€).
- ETI : 63,1 M€, contre 12,7 M€ en 2020 et 39 M€ en 2019
- Moyennes entreprises : 900 k€, contre 2,4 M€ en 2020 et 460 k€ en 2019
- Petites entreprises : 11 M€, contre 40 k€ en 2020 et 460 k€ en 2019

325 %

Le **résultat technique** (rapport sinistres indemnisés/primes perçues) des assureurs sur le segment des petites entreprises en 2021. Résultat déficitaire, donc, ce qui n'était pas le cas en 2020 (5 %), ni en 2019 (66 %).

Sur le segment des grandes entreprises, au contraire, le résultat est revenu dans le vert : 58 % (contre 190 % en 2020), se rapprochant du niveau de 2019 (44 %). La conséquence des mesures correctives sus-évoquées.

Les ETI « n'échapperont pas » à ces mêmes mesures au prochain renouvellement, affirme l'AMRAE. Et pour cause : en 2021, le résultat a été dans le rouge (261 %, contre 85 % en 2020... et 481 % en 2019).

Sur le segment des moyennes entreprises, le résultat est en progression constante. Passé de 78 % en 2019 à 45 % en 2020, il a atteint 36 % en 2021.



* Cette étude ne touche qu'à une partie de la réalité des grandes entreprises en matière d'assurance cyber. Elles font largement appel au marché international. Il arrive qu'elles placent leurs risques auprès de plus d'une vingtaine d'assureurs.

** Les résultats sont sans doute moins précis pour les petites entreprises, reconnaît l'AMRAE : elles peuvent souscrire leur garantie cyber directement auprès de leur assureur ou via un agent général.

Photo d'illustration © Askhat – Adobe Stock